

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ N° 2026-453 :**  
**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**  
**10 rue du Général de Gaulle**  
**Pour livrer des matériaux et permettre le stationnement de véhicules de chantier**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,  
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,  
Vu la demande de :

**EURL CLIC AGENCEMENT**  
**2 RUE DU GÉNÉRAL DELESTRANT**  
**93110 ROSNY-SOUS-BOIS**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour livrer des matériaux et permettre le stationnement de véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 10 rue du Général de Gaulle.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Du mardi 22 septembre 2026 à 08h00 au jeudi 31 décembre 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 10 rue du Général de Gaulle, au droit du chantier, pour livrer des matériaux et permettre le stationnement de véhicules de chantier par l'entreprise  
« CLIC AGENCEMENT ».

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise  
« CLIC AGENCEMENT ».

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour Ampliation :**

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- CLIC AGENCEMENT.

Fait à La Flotte, le 23 septembre 2026

Le Maire,  
Jean-Paul HÉRAUDEAU

